



Réfrigérant écologique 100 % naturel

[www.greenfreeze.eu](http://www.greenfreeze.eu)

**EneRgies Méd**

S.A.S. 50 000 €uros

375 Route de Villenouvette

34370 Maraussan

Mail : [Yves.Claire@energiesmed.com](mailto: Yves.Claire@energiesmed.com)

Tél : 00 33 6 71 26 41 26

Maraussan, le vendredi 17 janvier 2020

Objet : Garantie Constructeur et Attestation d'usage du réfrigérant GreenFreeze

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous confirmer la poursuite de la garantie constructeur ainsi que l'attestation d'usage du réfrigérant GREENFREEZE sans avoir la nécessité d'une attestation de capacité et sans contrôle récurrent d'un organisme extérieur.

En effet l'utilisation du type de réfrigérant est une préconisation constructeur, pas une obligation. Le constructeur préconise pour l'appareillage de sa marque : pièces détachées, huile moteur, protection électrique, réfrigérant, filtration ; une marque ou une qualité à titre indicatif de préférence. L'usage d'un produit équivalent ou d'une autre marque dans les différents domaines précités n'est pas interdit et l'emploi de ces produits équivalents (sans aucune modification de l'appareillage) n'interfère en aucun cas la garantie contractuel du constructeur. En cas d'éventuelle mauvaise foi de ce dernier, nous nous engageons à reprendre la garantie constructeur en Pièces et Main d'œuvre à hauteur de 50 €uros de l'heure.

Par ailleurs le GreenFreeze, un Hydrocarboné HC, a un Potentiel de Réchauffement Climatique (PRG. en kg éq. Co<sup>2</sup>/kg de réfrigérant) de 3, donc largement en dessous du seuil de 150 défini par la réglementation européenne, donc en vente libre.

Il remplace notamment, via sa large gamme de réfrigérants, sans modification du circuit le R 410a (PRG : 2088), et ce avec un rendement énergétique supérieur de 5% !

Plus de 50 millions de climatisations ont été convertis avec succès du R12 (PRG : 10900 !), R22, R134a, R407c, R410a, ou du R1234yf en Hydrocarbonés, dont 200 000 en France sans aucun problème.

A noter que comme les différents réfrigérant GreenFreeze, le R1234yf lui aussi à un PRG <150. Ces différents réfrigérants ne sont donc pas concernés par la réglementation Européenne F-Gaz, et par conséquence non soumis à traçabilité, donc non soumis à l'édition d'un ticket justificatif du grammage précis utilisé pour chaque opération. Ils ne subiront donc pas la taxe carbone applicable en France au 1<sup>er</sup> Janvier 2021. De plus le matériel correspondant bénéficie maintenant d'un suramortissement de 40 % d'impôt.

Restant à votre entière disposition et à celles de vos collaborateurs pour tout complément d'informations ou de formation produit, je vous prie de croire en nos plus respectueuses salutations.

Yves CLAIR  
GreenFreeze



Réfrigérant écologique 100 % naturel

[www.greenfreeze.eu](http://www.greenfreeze.eu)

**EneRgies Méd** S.A.S. 50 000 €uros RCS Béziers : 524 457 694 TVA intracommunautaire FR 17 524 457 694